

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA  
-----  
COMMUNE DE NDOUKOULA  
-----  
COMMISSION COMMUNALE  
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
FAR -NORTH REGION  
-----  
DIAMARE DIVISION  
-----  
NDOUKOULA SUBDIVISION  
-----  
NDOUKOULA COUNCIL  
-----  
INTERNAL TENDERS BOARDS OF NDOUKOULA  
-----

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 114 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2023 DU 24 FEV 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02)  
SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE ZONGOYAWO DANS LA COMMUNE DE NDOUKOULA DU  
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)

EXERCICE 2023

IMPUTATION : \_\_\_\_\_

AUTORISATION DE DEPENSE : \_\_\_\_\_

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, le Maire de la Commune de NDOUKOULA, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes A L'école publique de ZONGOYAWO dans la Commune de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après.

### 2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- ✓ L'installation de chantier ;
- ✓ Les travaux de maçonnerie et de bétonnage ;
- ✓ Les travaux de charpente-couverture ;
- ✓ Menuiserie bois et métallique ;
- ✓ Les travaux de Peinture ;
- ✓ Toutes autres suggestions.

### 3. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la Réhabilitation des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

#### **4. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINEDUB), Exercice 2023 , sur les lignes d'Imputation Budgétaires : \_\_\_\_\_ et l'Autorisation de Dépense : \_\_\_\_\_ pour un coût estimatif TTC de Dix millions (10 000 000) Francs CFA.

#### **5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**.

#### **6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de **quinze mille (15 000) francs CFA** à la commune de Ndoukoula.

#### **7. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur non blanches.

#### **8. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, au plus tard le 07 MARS 2023 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention:

## «APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 124 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2023 DU 14 MARS 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02)  
SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE ZONGOYAWO DANS COMMUNE NDOUKOULA DU  
DEPARTEMENT DU DIAMARE,

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)

EXERCICE 2023 : IMPUTATION : \_\_\_\_\_

AUTORISATION DE DEPENSE : \_\_\_\_\_

*Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

### 9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

### 10. Ouverture des plis

07 MARS 2023

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le \_\_\_\_\_ à 15 heures précises dans la salle des réunions de la commune de Ndoukoula, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

### 12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

### **13. Evaluation des offres:**

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape: Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2<sup>e</sup> étape: Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3<sup>e</sup> étape: Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### **13.1- Critères éliminatoires**

##### **13.1.1 : Pièces administratives**

- Absence de la caution de soumission;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

##### **13.1.2 : Offre technique**

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- d) Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-cinq (45).

##### **13.1.3 : Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

#### **13.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 45 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 13 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 04 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

#### 14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 15. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de Ndoukoula, Autorité Contractante (AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA, dès publication du présent avis.

##### 1. Anti-corruption

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

NDOUKOULA, le 14 FEV 2023  
Le Maire de La commune de Ndoukoula,  
(Autorité Contractante)

#### Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- DDMAP/SMI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES



*Abdoulaye Sidi*